

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 00622
Numéro SIREN : 384 618 534
Nom ou dénomination : 36 15 LE RESTO

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2020 sous le numéro de dépôt 23540

SARL 3615 LE RESTO

1 QUAI DU PORT DE
CRETEIL
94100 ST MAUR DES FOSSES

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019

- Bilan actif-passif

- Compte de résultat

certifiés comme
« l'organism
Le
Gérant Marjorie de Cade Arlene Muel



CABINET ROUGERON

11 RUE GABRIELLE

94220 CHARENTON LE PONT

01 48 93 40 82

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	1 256	1 256				
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	32 660	19 746	12 914	10 442	2 472	23.67
	Autres immobilisations corporelles	117 170	77 297	39 874	50 735	10 861	21.41
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	15		15		15	
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	9 147		9 147	9 147		
Total II		160 248	98 298	61 950	70 324	8 374	11.91
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	25 650		25 650	23 500	2 150	9.15
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés				174	174	100.00
	Autres créances	3 607		3 607	52 743	49 136	93.16
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	42 318		42 318	11 222	31 095	277.08
	Charges constatées d'avance (3)	546		546		546	
	Total III	72 122		72 122	87 639	15 517	17.71
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		232 370	98 298	134 072	157 963	23 891	15.12

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12		Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 7 621) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	7 621		7 621			
	Réserves						
	Réserve légale	762		762			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	61 914		32 975		28 939	87.76
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	7 180		28 939		36 119	124.81
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	63 117		70 297		7 180	10.21
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants			2 414		2 414	100.00
	Emprunts et dettes financières diverses	4 531		8 767		4 236	48.32
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 855		35 923		1 068	2.97
	Dettes fiscales et sociales	31 569		40 561		8 992	22.17
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	70 955		87 666		16 711	19.06
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	134 072		157 963		23 891	15.12

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 70 955 87 666

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	463 929		463 929	446 796		17 133	3.83
Production vendue de biens				14		14	100.00
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET	463 929		463 929	446 810		17 119	3.83
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 896			2 896	
Autres produits			13 548	2 837		10 711	377.55
Total des Produits d'exploitation (I)			480 373	449 647		30 727	6.83
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			179 196	169 517		9 678	5.71
Variation de stock (marchandises)			2 150	7 018		4 868	69.36
Achats de matières premières et autres approvisionnements			429	1		429	NS
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			97 533	74 117		23 415	31.59
Impôts, taxes et versements assimilés			12 385	8 060		4 325	53.65
Salaires et traitements			126 710	120 984		5 727	4.73
Charges sociales			31 630	32 677		1 047	3.20
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			17 963	13 932		4 031	28.94
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			251	80		170	212.11
Total des Charges d'exploitation (II)			463 946	412 349		51 597	12.51
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			16 427	37 298		20 871	55.96
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		2			2	
Total V		2			2	
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)		2			2	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		16 429		37 298	20 869	55.95
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				354	354	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII				354	354	100.00
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		21 144		1 437	19 707	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		21 144		1 437	19 707	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		21 144		1 083	20 061	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		2 465		7 276	4 811	66.12
Total des produits (I+III+V+VII)		480 375		450 001	30 374	6.75
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		487 555		421 062	66 493	15.79
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		7 180		28 939	36 119	124.81

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Attestation de présentation des comptes

CABINET ROUGERON

36 15 LE RESTO

S.A.R.L. au capital de 7622,45 Euros
Siège social : 1, Quai du Port de Créteil

94100 SAINT MAUR DES FOSSES

R.C.S : 384 618 534

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 29/06/2020**

L'an deux mille vingt,
le vingt-neuf juin,
à 10h,

Monsieur Antonio Manuel MARTINHO DA COSTA, détenant 250 parts sociales,
Monsieur Serafim DA COSTA, détenant 250 parts sociales,

associés de la société **36 15 LE RESTO**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Antonio Manuel MARTINHO DA COSTA, préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation remises en mains propres ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019, et affectation des résultats ;
- Quitus à la gérance ;
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- Approbation de ces conventions ;
- Révision de la rémunération de la gérance ;
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019, approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 lesquels font apparaître **une perte de 7.180,04 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2019** faisant ressortir **une perte de 7.180,04 Euros**.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat au compte « Report à nouveau ».

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération brute de 49.324 Euros attribuée au gérant, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Antonio Manuel MARTINHO DA COSTA



Serafim DA COSTA

